

Présents : Jeannine FAIVRE, Pierre GILBERT, Pierre LOMBARDET, Maryse NICOD, Sylvain PAUCOD

Excusé : Bruno CIOE

Secrétaire : Maryse NICOD

Monsieur C. GANDILLET était invité à participer à ce conseil, il s'est excusé de ne pouvoir y assister

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal de bien vouloir rajouter un point à l'ordre du jour :

- Approbation du montant des attributions de compensation définitives 2019

Après délibération, le conseil à l'unanimité accepte de rajouter ce point à l'ordre du jour.

#### CIMETIERE :

- **Travaux :** Monsieur le Maire fait le point sur les travaux achevés et énumère les aménagements qui restent à faire :
  - Portes du columbarium
  - Plantations
  - Portail à repeindre
  - Pose d'un portillon pour le local poubelle
  -

Le conseil municipal suggère de rénover les allées qui sont envahies d'herbes et de les recouvrir par du « Géotextile » avant de les couvrir de gravier.

- **Règlement :** Monsieur le Maire propose un projet de règlement du cimetière. Le conseil municipal suggère qu'un groupe de travail se réunisse afin d'élaborer le dit règlement.

Il faut prévoir de mentionner dans ce dernier les conditions pour être bénéficiaire d'un emplacement dans le cimetière.

- **Tarifs :**

Les tarifs n'ont pas été revus depuis 2000, la délibération mentionnait les tarifs suivants :

- 30 ans : 60,98 €
- 50 ans : 91.47 € Droit de superposition en sus
- 90 ans 137.20 €

Les concessions de 90 ans ne sont plus réglementaires.

Monsieur le Maire va prendre attache auprès des Pompes Funèbres BERTRAND afin d'étudier ce qui se pratique dans les autres communes concernant les plaques pour le jardin du souvenir.

Après réflexion, le conseil municipal propose les tarifs suivants :

#### TOMBE :

- 30 ans : 110.00 €
- 50 ans : 180.00 € Y compris le droit de superposition
- 70 ans : 250.00 €

#### COLOMBARIUM :

- 30 ans : 500.00 €
- 50 ans : 600.00 €
- 70 ans : 700.00 €

#### CAVURNE :

- 30 ans : 110.00 €
- 50 ans : 180.00 €
- 70 ans : 250.00 €

#### DEMANDE DE TRAVAUX SUR LA VOIE PUBLIQUE :

Monsieur le Maire présente le projet de contrefort concernant la consolidation du four de Madame Odile PROVOST. Le conseil municipal diffère sa réponse et souhaite se rendre sur place et demande à rencontrer cette personne afin de discuter de son projet.

#### SYNDICAT DES EAUX COLIGNY/ST AMOUR :

Un rapport est parvenu en Mairie concernant le syndicat des eaux Coligny/St Amour. Celui-ci fait apparaître une augmentation de tarifs 1 centimes /m<sup>3</sup>.

Le conseil municipal et à l'unanimité valide ce rapport.

### **DEMANDE DE SUBVENTION DU « TENNIS CLUB PETITE MONTAGNE » :**

Le Tennis club « Petite Montagne » a fait parvenir en mairie une demande de subvention afin de rénover leur terrain de tennis.

Le conseil municipal et à l'unanimité propose de verser au Tennis Club « Petite Montagne » une subvention exceptionnelle de 200.00 €.

### **ROLE D'AFFOUAGE :**

L'ONF a fait parvenir un projet de délibération concernant la parcelle 20 pour la mise à l'affouage pour la campagne 2019/2020. Le Conseil Municipal fixe le tarif à 60.00 € la part. Le délai d'exploitation est fixé au 15 avril 2020 et le délai d'enlèvement est fixé au 31 août 2020

Suite à l'affichage des personnes se sont inscrite à l'affouage 2019-2020 : Messieurs Romain GILBERT De VAUTIBAUT, Alain MARINI, Sylvain PAUCOD, Thomas PAUCOD et Samuel WECHCZINSKI.

Monsieur Sylvain PAUCOD étant partie prenante dans ce dossier quitte la salle pendant les délibérations.

Après délibération, le Conseil à l'unanimité

**Accepte** que la parcelle 20 soit mise à l'affouage

**Nomme** Messieurs Romain GILBERT De VAUTIBAUT, Alain MARINI, Sylvain PAUCOD, Thomas PAUCOD et Samuel WECHCZINSKI comme affouagistes.

**Fixe** le tarif à 60.00 € la part de l'affouage

**Autorise** Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier

### **RECRUTEMENT D'UN AGENT RECENSEUR :**

Monsieur le Maire explique qu'il convient de recruter un agent recenseur pour le recensement de la population 2020. Madame Marie-Jeanne RAVIER a proposé sa candidature. Le conseil municipal valide la candidature de Madame Marie-Jeanne RAVIER et propose une indemnité de 500.00 € brut.

### **APPROBATION DU MONTANT DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION DEFINITIVES 2019 :**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il convient de prendre une délibération pour approuver la notification de la Communauté de Communes Petite Montagne concernant les attributions de compensation définitives pour l'année 2019, soit un montant de 5 691.00 €.

Après délibération et à l'unanimité le conseil :

**Valide** le montant de 5 691.00 € concernant les attributions de compensation définitives pour l'année 2019 versées par la Communauté de Communes Petite Montagne

**Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier

### **Questions diverses**

**Sécheresse 2019** : Toutes personnes ayant subi des dégâts suite à la sécheresse de l'été 2019 doivent se faire connaître en mairie avant le 15 janvier 2020.

**Dossiers de subventions** : Le Conseil Départemental va verser à la commune les sommes suivantes :

- Aménagement et extension du cimetière : 3 500.00 €
- Réhabilitation du centre bourg : 26 000.00 €

**Vœux 2020** : Les vœux 2020 auront lieu le 05 janvier 2020 à 11 heures.

**Repas des Anciens** : Ce dernier aura lieu le 19 janvier 2020 au restaurant «Les Petits Bou' ».

**Devis Dam'Paysages** : La Société Dam'Paysages a fait parvenir un devis d'un montant de 816.45 € TTC concernant la fourniture de végétaux (Tilleuls, groseilliers, framboisiers, pommiers, etc...). Ce devis est validé par le conseil municipal à l'unanimité.

**Chute de pierres** : Il convient d'acquérir un panneau « chute de pierre » qui sera installé dans le virage du « Foyard ».

**Chemin vers la « Ratte »** : Monsieur le Maire va contacter l'entreprise Boisson TP pour réparer le chemin vers la « Ratte ».

**Pulsion VTT** : Cette association informe la municipalité qu'une course de VTT aura lieu le 05 avril 2020. Il souhaiterait utiliser l'abri forestier. Le Conseil municipal donne un accord de principe.

Ne restant plus rien à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h30

Le Maire,  
P. GILBERT